

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 836

26 mars 2015

SOMMAIRE

Alinvest Ltd	40128	Fedinol s.à r.l.	40090
Altaire S.A.	40084	FG Euroland S.à r.l.	40090
Apreamare S.A.	40086	Financial Lincoln S.A.	40087
Arboretum S.A.	40083	Fine Vitamins S.A. SPF	40088
Argulux Sàrl	40123	Five Stars Immo Lux S.A.	40088
Association à ceux qui survivent & Les Amis au Luxembourg	40091	Flaugust S.A.	40089
Auxila S.A.	40086	Floodwall Investments S.A.	40087
Baltiman S.A.	40096	Fontaine et fils (Soparfi) S. à r.l.	40088
Banff SPF SA	40083	Forester S.A., société de gestion de patri- moine familial	40090
Baruz S.A.	40083	FWP Lux Feeder Beta S.A.	40089
BCSP V CE Lux III S.C.A.	40086	Galleria Capital Partners V S.C.A.	40089
BCSP V CE Lux I S.C.A.	40082	Gees S.à r.l.	40086
Billecart Expansion Holdings S.A.	40084	Germanica Property II S. à r.l.	40090
Borgo Immobilière S.A.	40082	Melf Monti V	40111
Bran Invest S.A.	40084	Morninglight Investments S.à r.l.	40085
Brent Infrastructure II Holding S.à r.l. ...	40082	Progest S.A.	40085
Brio S.A., SPF	40082	RSP Peinture & Deco	40107
Capital Four Invest	40097	Sarah S.A.	40085
Carraig Beag	40083	Sigval Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, SPF	40085
C.Gen Holding S.A.	40105	Simudyne S.à r.l.	40124
Chichester Luxembourg S.à r.l.	40093	Socoda S.A.	40127
Erre Tre S.A.	40087	Tabacs-Pressé S.A.	40122
F2O S.A.	40088		
FACT Master S.A.	40089		

Borgo Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 113.952.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 5 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81.933 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément au disposition de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015027239/12.

(150032110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

BCSP V CE Lux I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 127.014.

—
EXTRAIT

BCSP V CE Lux I, agissant par l'intermédiaire du Gérant, a désigné la Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.18.433, en tant que dépositaire en charge de l'immobilisation des actions et parts au porteur et de la tenue du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027222/13.

(150031757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Brent Infrastructure II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 1.037.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 172.727.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 10 février 2015

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer Andrea Neuböck-Escher, née le 4 mars 1982 à Bad Ischl (Autriche) et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, aux fonctions de gérante de la Société avec effet au 2 février 2015 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015027215/14.

(150031158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Brio S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 28.120.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2014

Est nommé administrateur Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire ce jour.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027248/15.

(150031591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Arboretum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 73.892.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/02/2015.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015027180/12.

(150031473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Baruz S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 65.880.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 février 2015

Le Conseil d'Administration a décidé de désigner comme dépositaire des titres au porteur conformément à la loi, Me Beatriz Garcia, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015027220/13.

(150031223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Banff SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 185.007.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 janvier 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015027208/14.

(150031295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Carraig Beag, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.905.

Extrait des résolutions écrites des associés de la Société prises le 30 juin 2014

Les associés de la Société ont décidé de nommer Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 30 juin 2014 et jusqu'à l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes annuels 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carraig Beag
Mandataire

Référence de publication: 2015027263/15.

(150032149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Altaire S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 77.567.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 05 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81.933 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément au disposition de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015027164/12.

(150031794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Billecart Expansion Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.378.439,21.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 27.288.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 février 2015:

- La société anonyme de droit luxembourgeois CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A., ayant son siège social 3, Avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg (RCS Luxembourg B 81.933) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015027233/16.

(150031168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Bran Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 187.729.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 février 2015

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 12 février 2015, que:

1. Le siège social de la société est transféré à L-1611 Luxembourg, 13 Avenue de la Gare

2. Révocation de la société MARCAMI S.A., enregistrée sous le RCS n° B 143 377, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, représentée par son administrateur Monsieur Christophe MIGNANI, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, avec effet immédiat.

3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2021:

- Madame Daniela VARBAN-CHAUSSARD, née le 08 juillet 1979 à Bucarest, en Roumanie, demeurant à L-3548 Dudelange, 22 me Ribeschpont,

- Monsieur Kéran CHAUSSARD, né le 18 avril 1975 à Saint-Malo, en France, demeurant à L-3548 Dudelange, 22 rue Ribeschpont,

- Monsieur Jean-François CHAUSSARD, né le 16 octobre 1947 à Dudweiler, en Allemagne, demeurant à F-78450 Villepreux, 109 Chemin des Hauts Grisy.

Madame Daniela VARBAN-CHAUSSARD née le 08 juillet 1979 à Bucarest, en Roumanie, demeurant à L-3548 Dudelange, 22 rue Ribeschpont, est nommée administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée générale qui se déroulera en l'an 2021.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015027243/26.

(150032230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Progest S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 38.716.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration du 10 février 2015

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 10 février 2015:
Que l'Administrateur Unique a nommé aux fonctions de dépositaire des actions au porteur de la société:
- Etude Alves et Martinot, 66 boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2015026915/13.

(150030374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Signal Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 37.010.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 6 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81.933 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément au disposition de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015026983/13.

(150030260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Morninglight Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 171.195.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 12 février 2015

- Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Morninglight Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015026808/14.

(150031061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Sarah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 46.797.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Lors de sa réunion du 11 février 2015, le conseil d'administration a pris la décision suivante:

- Me Lex THIELEN, avocat à la Cour, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, est nommé comme dépositaire des actions au porteur de la société, conformément à l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015026971/14.

(150030273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Gees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 28, rue du Barrage.

R.C.S. Luxembourg B 133.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015028422/11.

(150032954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

BCSP V CE Lux III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.653.

EXTRAIT

BCSP V CE Lux III, agissant par l'intermédiaire du Gérant, a désigné la Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.18.433, en tant que dépositaire en charge de l'immobilisation des actions et parts au porteur et de la tenue du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027223/13.

(150031756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Apremare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 152.800.

*Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration tenue le 5 janvier 2015 à 08.25 heures**Extrait des résolutions prises:*

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, nomme la société:

- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015027178/14.

(150031860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Auxila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.745.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 février 2015.

*Pour: AUXILA SA**Experta Luxembourg**Société anonyme*

Référence de publication: 2015027199/16.

(150032120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Erre Tre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 55.549.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à 10h00 le 03 février 2015

Décisions

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat, la société:

B.P. & Partners S.A., 20, rue Dicks L-1417 Luxembourg (RCS Luxembourg: B 49.018), comme dépositaire des actions au porteur émises par la société ERRE TRE S.A.

Référence de publication: 2015028366/14.

(150032606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Financial Lincoln S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 120.645.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 février 2015

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 2015 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide de désigner en qualité de dépositaire agréé, Tax Consult S.A., société anonyme, ayant son siège social à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 113.223.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015028387/16.

(150033194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Floodwall Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 137.841.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 février 2015

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs de:

- Jérémy LEQUEUX, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Stéphane WEYDERS, employé privé, avec adresse professionnelle au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Christian KNAUFF, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et ce avec effet immédiat;

- Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015028392/24.

(150032688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

F2O S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 172.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028402/9.

(150032802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Fontaine et fils (Soparfi) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9142 Burden, 14, um Kettenhouscht.
R.C.S. Luxembourg B 155.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028381/10.

(150032908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Fine Vitamins S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 69.265.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour: FINE VITAMINS S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015028389/16.

(150033083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Five Stars Immo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trévires.
R.C.S. Luxembourg B 158.849.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du conseil d'administration du 17 février 2015

Il résulte du procès-verbal de la Réunion du conseil d'administration tenue le 17 février 2015:

Nomination du dépositaire des actions au porteur de la Société et du/des registre/s y relatifs (loi du 28 juillet 2014):

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du/des registre/s y relatifs, et concernant la nomination d'un dépositaire desdites actions et/ou parts au porteur en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a été nommé en tant que dépositaire des titres représentatifs au porteur des actions de la Société:

- YOUR TACS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B105788, expert-comptable, Autorisation d'établissement n° 110097/B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015028390/19.

(150032821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

FWP Lux Feeder Beta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 174.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028401/10.

(150033074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

FACT Master S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 187.551.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 11 Février 2015

Il a été décidé de nommer KPMG Luxembourg S.A., enregistré auprès du Registre de Commerce sous le numéro B149.133, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé en date du 1^{er} Janvier 2015 pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028383/12.

(150032315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Flaugust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 132.854.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 février 2015

I

De désigner, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 Août 1915 modifiée, Maître Stéphanie LACROIX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L-1628 Luxembourg comme dépositaire des certificats représentatifs des titres au porteur.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015028391/15.

(150033289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Galleria Capital Partners V S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 2.870.638,75.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 89.917.

Il est à noter les informations manquantes du Gérant Associé commandité, Galleria V S.à r.l., comme suit:

- No d'immatriculation au RCS: B89634,

Siège social: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Luxembourg

Date de nomination: 05 novembre 2002

Durée du mandat: Indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Galleria Capital Partners V S.C.A.

TMF Luxembourg S.A

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015028404/17.

(150032911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

FG Euroland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 74.351.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FG EUROLAND S.à r.l.

Référence de publication: 2015028385/10.

(150033109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Germanica Property II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 130.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015028408/13.

(150032694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Fedinol s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 168.658.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Extraordinaire des Associés de Fedinol Sàrl tenue au siège social le 18 février 2015 à 10.00 heures

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Aidis Kruopis de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

2. L'Assemblée nomme en remplacement la société Fedinol Limited, avec siège social au 77 Strovolou, Strovolos Center, Office 204, Strovolos, PC 2018 Nicosia au poste de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Carine Godfurnon / Peggy Krauss / Vincent Demeuse

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2015028384/15.

(150032588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Forester S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 68.306.

En date du 17 février 2015 le conseil de Gérance de la Société a pris les décisions suivantes:

- Nomination de la Société TMF Luxembourg S.A. située au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B15302, en tant que dépositaire dans les conditions prévues par la Loi du 28 juillet 2014 sur les Sociétés commerciales, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2015028396/16.

(150032906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Association à ceux qui survivent & Les Amis au Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1953 Luxembourg, 5, rue François Lascombes.

R.C.S. Luxembourg F 10.290.

— STATUTS

Entre les soussignés:

- Carlos Alberto ESPIRITO SANTO, 5 rue François Lascombes, L-1953 Luxembourg, cuisinier de nationalité portugaise;
- Sandra Helena SANTO MONTEIRO, 168 rue Pierre Gansen, L-4570 Differdange, fonctionnaire de nationalité portugaise;
- Paulo Sergio ALMEIDA FORTES, 3 rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, cuisinier de nationalité portugaise;
- Alcidio SILVA ANDRADE, 81 route de Thionville, L-2611 Luxembourg, aide maçon de nationalité capverdienne;
- Maria Alcinda SILVA ROCHA, 13A rue de Schoenfels, L-8151 Bridel, femme de ménage de nationalité luxembourgeoise;
- Maria Fatima ESPIRITO SANTO BORGES COSTA, 5 rue François Lascombes, L-1953 Luxembourg, femme de charge de nationalité portugaise;
- Neusa MONTEIRO, 3 rue Ernie Reitz, L-4151 Esch-sur-Alzette, femme de charge de nationalité luxembourgeoise;
- Maria Noberta BORGES COSTA, 2 place des villes jumelées, L-5627 Mondorf-les-Bains, mère au foyer de nationalité portugaise;
- Maria Fernanda ESPIRITO SANTO, 6 rue Charlotte Engels, L-1482 Luxembourg, femme de ménage de nationalité capverdienne;
- José Maria BORGES COSTA, 15 route de Zoufftgen, L-3598 Dudelange, carreleur de nationalité portugaise;
- Ligia Maria ESPIRITO SANTO MONTEIRO, 124 rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, femme de charge de nationalité capverdienne.

et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Association à ceux qui survivent & Les Amis au Luxembourg» association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a pour objet de regrouper toute personne désireuse de venir en aide et marquer sa solidarité avec les personnes défavorisées, en particulier les personnes âgées et les enfants, des îles du Cap-Vert et plus particulièrement celle de Sao Vicente, dans les domaines de l'alimentation et de l'hygiène.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 7. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Art. 8. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 9. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre refusant de payer la cotisation lui incombant.

Art. 10. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association ou ne respectent pas les conditions émises à l'article 8 des présents statuts. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 11. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

IV. Cotisations

Art. 12. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 500 euro.

Art. 13. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 15. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 16. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 17. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions de l'article 26. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre empêché.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et tiers éventuels par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être notamment consulté sur demande préalable par les associés et tiers éventuels.

VI. Administration

Art. 20. L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 3 et 6 membres, élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne notamment parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 de ses membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

Art. 22. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 23. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 25. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

VII. Modification des statuts, dissolution et liquidation

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

VIII. Dispositions finales

Art. 28. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'à l'éventuel règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Luxembourg, le 29/01/2015.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2015028172/128.

(150032420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Chichester Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.367.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December,

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole partner of "Chichester Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 149 367 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg on November 17, 2009, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 2448 of December 16, 2009.

There appeared:

The sole partner of the Company, "CHICHESTER FUND LIMITED" a Limited Company incorporated and existing under law of British Virgin Islands, with registered office at c/o HWR Services, P.O.B. 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, BVI registered with the British Virgin Islands Companies Registration Office, under the number 108410, holding 100,000 shares in the share capital of the Company (the "Sole Partner"), represented by Mrs Sofia Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, duly authorized to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - All the 100,000 (one hundred thousand) shares, with a nominal value of EUR 1.00 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution:

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 100,000 (one hundred thousand) divided into 100,000 (one hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 1.00 (one euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Partner approves the interim balance sheet and profit and loss account of the Company as at December 05, 2014 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution:

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:

- Aaron Cohen, manager A, residing at 697, West End Ave, USA - NY 10025 New York;

- Vivienne Melcer, manager A, residing at 1591, East 12th Street, USA - NY 11230 Brooklyn;

- Pascale Nutz, manager B, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Chichester Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149 367 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger résidant à Luxembourg instrumentant en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 16 décembre 2009, numéro 2448.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "CHICHESTER FUND LIMITED" une "Limited Company" constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à c/o HWR Services, P.O.B. 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, BVI immatriculée sous le numéro 108410 (l'«Associé Unique»), représenté par Mme Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que les 100,000 (cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.00 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 100,000 (cent mille), représentés par 100,000 (cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.00 (un euro) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 5 décembre 2014 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

- l'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation;

toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute;

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Aaron Cohen, manager A, residing at 697, West End Ave, USA - NY 10025 New York;
- Vivienne Melcer, manager A, residing at 1591, East 12th Street, USA - NY 11230 Brooklyn;
- Pascale Nutz, gérant A, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Sixième résolution

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015028263/171.

(150032503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Baltiman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.946.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 février 2015 que la société FIDUCENTER SA, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015027219/12.

(150032010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Capital Four Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.144.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of December.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Capital Four Invest (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme qualifying as a fonds d'investissement spécialisé (FIS) having its registered office at Vertigo Building - Polaris, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 150.144), incorporated by a deed of Maître Roger Arrendorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, on 20 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 130 of 21 January 2010.

The Meeting was opened with Mr Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg as chairman of the Meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Yann Foll, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (hereafter referred to as the "Bureau") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A.- All the shares being registered shares, the present meeting has been convened by notices containing the agenda, sent to all the shareholders by registered mail on

B.- That the agenda of the Meeting is the following:

(i) Amendment of articles 1.2, 12, 15, 30, 33 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") and insertion of new articles 33 and 34 notably in order to bring the Articles in line with the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers.

(ii) Amendment of article 11 of the Articles to update the restrictions on ownership of shares in the Company.

(iii) Amendment of articles 7.4 and 7.5 of the Articles in relation to the treatment of personal data of shareholders.

(iv) Amendment of articles 6.4 and 8.8 of the Articles in order to reflect latest legal and regulatory developments and to align the Articles with the provisions contained in the current prospectus of the Company.

(v) Amendment of the Preliminary Title "Definitions" of the Articles in order to take into account the amendments made under points (i) to

(iv) above.

(vi) Deletion of the French translation of the Articles in accordance with Article 26 (2) of the law of 13 February 2007, as amended from time to time.

C.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

D.- As appears from the said attendance list, out of 2,946,669.749 outstanding shares, 1,500,000.000 shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

E.- Considering that the minimum quorum of fifty (50) percent of the shares present or represented required to validly deliberate on items of the agenda of the extraordinary general meeting has been reached, as detailed in the attendance list, the meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to amend articles 1.2, 12, 15, 30, 33 of the Articles and insert new articles 33 and 34 notably in order to bring the Articles in line with the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers, so that these articles will now read as follows:

Art. 1.2.

"1.2. The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended from time to time (the "2007 Law"), the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law") and the AIFM Law."

Article 12:

“ Art. 12. Net asset value.

12.1 The Net Asset Value per Share of each Class of Shares within each Sub-Fund shall be expressed in the reference currency of the relevant Class or Portfolio and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to each Class of Shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on any such Valuation Day, by the total number of Shares in the relevant Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant reference currency as the Board may determine. If since the time of determination of the Net Asset Value, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Class of Shares are dealt in or quoted, the Board may, in order to safeguard the interests of the relevant Shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

12.2 The Net Asset Value will be calculated and available not later than the date set forth in the Information Memorandum. Unless otherwise provided for in the Information Memorandum, information regarding the valuations and calculations will be available at the registered office of the Company.

12.3 The valuation of the Net Asset Value of the different Classes of Shares shall be made in the following manner:

12.3.1 Assets of the Company

12.3.1.1 The assets of the Company shall include:

- (i) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph 12.3.2 below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (iv) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) All interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (vi) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (vii) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.3.1.2 The value of the assets shall be determined as follows:

- (i) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes payable and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is reduced after making such discount as the AIFM may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (ii) The value of transferable securities, money market instruments and any financial assets admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall be based on the last available closing or settlement price in the relevant market prior to the time of valuation, or any other price deemed appropriate by the AIFM;
- (iii) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any regulated market or if with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or any regulated market the price as determined pursuant to sub-paragraph (ii) is, in the opinion of the AIFM, not representative of the value of the relevant assets, such assets are stated at fair market value or otherwise at the fair value at which it is expected they may resold, as determined in good faith by or under the direction of the AIFM;
- (iv) The liquidating value of futures, forward or options contracts not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established prudently and in good faith by the AIFM, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward and options contracts admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall be based upon the last available closing or settlement prices of these contracts on stock exchanges and regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are traded on behalf of the Company; provided that if a future, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the AIFM may deem fair and reasonable;
- (v) Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortized cost method, which approximates market value. Under this valuation method, the relevant Compartment's investments are valued at their acquisition cost as adjusted for amortization of premium or accretion of discount rather than at market value.
- (vi) Units or shares of an open-ended undertaking for collective investment ("UCIs") will be valued at their last determined and available official net asset value, as reported or provided by such UCIs or its agents, or at their last unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values, provided that due diligence has been carried out by the Administrative Agent, in accordance with instructions and under the overall control and responsibility of the AIFM, as to the reliability of such unofficial net asset values. The net asset value calculated

on the basis of unofficial net asset values of the target UCIs may differ from the net asset value which would have been calculated on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the target UCI. The net asset value is final and binding notwithstanding any different later determination. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued in accordance with the valuation rules set out in items (ii) and (iii) above;

(vii) Interest rate swaps will be valued on the basis of their market value established by reference to the applicable interest rate curve.

Swaps pegged to indexes or financial instruments shall be valued at their market value, based on the applicable index or financial instrument. The valuation of the swaps tied to such indexes or financial instruments shall be based upon the market value of said swaps, in accordance with the procedures laid down by the AIFM.

Credit default swaps are valued on the frequency of the Net Asset Value founding on a market value obtained by external price providers. The calculation of the market value is based on the credit risk of the reference party respectively the issuer, the maturity of the credit default swap and its liquidity on the secondary market. The valuation method is recognized by the AIFM and checked by the auditors.

Total return swaps or total rate of return swaps ("TRORS") will be valued at fair value under procedures approved by the AIFM. As these swaps are not exchange-traded, but are private contracts into which the Company and a swap counterparty enter as principals, the data inputs for valuation models are usually established by reference to active markets. However it is possible that such market data will not be available for total return swaps or TRORS near the Valuation Day. Where such markets inputs are not available, quoted market data for similar instruments (e.g. a different underlying instrument for the same or a similar reference entity) will be used provided that appropriate adjustments be made to reflect any differences between the total return swaps or TRORS being valued and the similar financial instrument for which a price is available. Market input data and prices may be sourced from exchanges, a broker, an external pricing agency or a counterparty. If no such market input data are available, total return swaps or TRORS will be valued at their fair value pursuant to a valuation method adopted by the AIFM which shall be a valuation method widely accepted as good market practice (i.e. used by active participants on setting prices in the market place or which has demonstrated to provide reliable estimate of market prices) provided that adjustments that the AIFM may deem fair and reasonable be made. The Company's auditors will review the appropriateness of the valuation methodology used in valuing total return swaps or TRORS. In any way the Company will always value total return swaps or TRORS on an arm-length basis.

All other swaps will be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the AIFM;

(viii) The value of contracts for differences will be based, on the value of the underlying assets and vary similarly to the value of such underlying assets. Contracts for differences will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the AIFM;

(ix) All other securities, instruments and other assets are valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the AIFM.

12.3.1.3 For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Administrative Agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided by:

(i) Various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e., Bloomberg, Reuters) or fund administrators, or

(ii) Prime brokers and brokers, or

(iii) (A) Specialist(s) duly authorized to that effect by the AIFM, or

(iv) In the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the administrative agent may rely upon the valuation provided by the AIFM.

12.3.1.4 Adequate provisions will be made, Sub-Fund by Sub-Fund, for expenses to be borne by each of the Company's Sub-Fund's and off-balance-sheet commitments may possibly be taken into account on the basis of fair and prudent criteria.

12.3.1.5 The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at the rate of exchange on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the AIFM.

12.3.1.6 The AIFM, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

12.3.2 Liabilities of the Company

The liabilities of the Company shall include:

(i) All loans, bills and accounts payable;

(ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

(iii) All accrued or payable expenses;

(iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;

(v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the AIFM, as well as such amount (if any) as the AIFM may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

(vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, administrative expenses, fees payable to its AIFM, investment administrator and adviser, including performance fees, fees and expenses payable to its Board, auditors and accountants, depositary and its correspondents, domiciliary and corporate agent, registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors (if any) and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable traveling costs in connection with the activity of the Board, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount on a prorate basis for yearly or other periods.

12.3.3 Allocation of the assets and liabilities of the Company

The Board shall establish a Sub-Fund in respect of each Class of Shares and may establish a Sub-Fund in respect of two or more Classes of Shares in the following manner:

(i) If two or more Classes of Shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned. The proceeds to be received from the issue of Shares of a Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund established for that Class of Shares, and the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the Class of Shares to be issued, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable to such Class or Classes shall be applied to the corresponding Sub-Fund subject to the provisions of this Article;

(ii) On each occasion when Shares are issued or redeemed, the Net Asset Value to be allocated to each share and/or sub-Class of shares shall be increased or reduced by the amount received or paid out.

(iii) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;

(iv) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Class or Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Class or Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Sub-Fund;

(iv) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares or Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Classes of Shares or Sub-Fund pro rata to the Net Asset Values of the relevant Classes of Shares or Sub-Fund or in such other manner as determined by the Board acting in good faith. Each Class of Shares or Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Class of Shares or Sub-Fund;

(v) Upon the payment of distributions to the holders of any Class of Shares, the Net Asset Value of such Class of Shares shall be reduced by the amount of such distributions (causing a reduction in the amount of the Net Asset Value to be allocated to the shares of this Class). Whereas the Net Asset Value of accumulation shares shall remain unchanged (causing an increase in the amount of the Net Asset Value to be allocated to accumulation shares).

12.4 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

12.5 In the absence of bad faith, wrongful misconduct, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Board, the AIFM or by a designee of the AIFM in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and on present, past or future shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value shall be certified by the AIFM or a duly authorized representative or a designee of the AIFM.

12.6 For the purpose of this Article:

(i) Shares of the Company to be redeemed / converted under Article 9 / 10 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the Valuation Day on which such redemption is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(ii) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Day on which such issue is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

(iii) All investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Compartment shall be valued after taking into account the market rates or rates of exchange in force on the relevant Valuation Day; and

(iv) Where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- Purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- Sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the AIFM..”

Article 15:

“ Art. 15. Power of the board of directors.

15.1 All powers not expressly reserved by the 1915 Law, the 2007 Law, laws of public order or by these articles of incorporation, to the General Meeting fall within the powers of the Board. Subject to the powers that are specifically given by the AIFM Law to the AIFM, the Board is vested with the broadest powers to perform, in accordance with the 1915 Law, the 2007 Law, the laws of public order and these articles of incorporation, any and all acts of administration and disposition in the Company’s interests including but not limited to:

(i) To direct the formulation of investment policies and strategies for the Company;

(ii) To investigate, select, negotiate, structure, purchase, invest in, hold, pledge, exchange, transfer and sell or otherwise dispose of an investment in the Company or in any of its Sub-Fund (an “Investment”);

(iii) To monitor the performance of an Investment, to exercise all rights, powers, privileges and other incidents of ownership or possession with respect to Investments and to take whatever action, including decisive steps relating to the capital stock or other investments as may be necessary or advisable as determined by the Board in its sole and absolute discretion within the limits set forth by the 2007 Law, the present Articles of incorporation and the Investment Memorandum;

(iv) To create Sub-Funds in connection with the Company’s purposes;

(v) To enter into any kind of activity and to enter into, perform and carry out contracts / agreements of any kind necessary to, in connection with, or incidental to the accomplishment of the purposes of the Company including, without limitation, the subscriptions agreements or side letters with any Shareholder;

(vi) To open, maintain and close bank accounts and draw checks or to give other order for the payment of money and open, maintain and close brokerage, money market and similar accounts;

(vii) To employ, engage and dismiss (with or without cause), on behalf of the Company, any person;

(viii) To hire, for usual and customary payments and expenses, consultants, brokers, attorneys, accountants and such other agent to act for and on behalf of the Company;

(ix) To purchase insurance policies on behalf of the Company, including for Director and officer liability and other liabilities;

(x) To pay all fees and expenses of the Company and of the Board in accordance with the Investment Memorandum;

(xi) To cause the Company to borrow money from any person under the conditions provided in the Investment Memorandum of the Company;

(xii) To cause the Company to guarantee loans and other debt obligations of Sub-Funds of the Company or to provide interest financing to a Sub-Fund of the Company;

(xiii) To decide on the issue of any kind of securities (bonds, etc.) and Share redemption pursuant to the Investment Memorandum and the applicable laws;

(xiv) To enter into, terminate or approve any modifications or amendments of, any service or management agreement with a depositary and any other service providers as it determines necessary from time to time.

15.2 The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment objectives, policies and strategies of the Company, (ii) the hedging strategy, if any, to be applied to specific Classes of Shares within particular Sub-Funds and as well as (iii) the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Investment Memorandum and in compliance with any applicable laws and regulations. The Board will in its entire discretion determine the appropriate investment policy, size and portfolio structure of each Sub-Fund subject to adequate disclosure in the Information Memorandum.

15.3 The Board may appoint an AIFM in accordance with the 2007 Law and the AIFM Law, any other investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents as required for the affairs and management of the Company. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the Board. The Board will determine any such officers’ or agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation or services and any other relevant conditions of their representations / agencies / services. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be Directors or Shareholders of the Company.”

Article 30:

“ Art. 30. Depositary.

30.1 The Company shall enter into a depositary agreement with any entity which shall satisfy the requirements of the 2007 Law and the AIFM Law (the “Depositary”).

30.2 The Depositary shall be responsible, among others, for the safekeeping of the assets of the Company and shall hold the same itself or through its agents. In addition to any other liability the Depositary may incur pursuant to the AIFM Law, the Depositary has strict liability for losses of the Company’s financial instruments held in custody and has the obligation of their restitution in accordance with the provisions of the AIFM Law.

Such strict liability may be discharged by ad hoc written agreements where the law of a non-EU member country requires that certain financial instruments are held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements laid down in Article 19, paragraph 11 (d) (ii) of the AIFM Law. In such case, all conditions laid down in Article 19, paragraph 14, of the AIFM Law shall be met.

30.3 If the Custodian desires to retire, the Board shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.”

Article 33:

“ Art. 33. The Board has taken into account the need to treat Shareholders fairly. The Board may however grant preferential treatment to some Shareholders (through side letters or other arrangements), in which case information about any such preferential treatment granted to certain shareholders will be available at the registered office of the Company to the extent and as required by the AIFM Law.”

Article 34:

“ Art. 34. To the extent the Information Memorandum does not directly include the information to be provided to investors before they invest in the Company as per article 21 of the AIFM Law, the Information Memorandum will indicate where such information can be obtained.”

Article 35:

“ Art. 35. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law, the 2007 Law and the AIFM Law as such laws have been or may be amended from time to time.”

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 11 of the Articles to update the restrictions on ownership of shares in the Company, so that this article will now read as follows:

Article 11:

Art. 11. Restrictions on ownership of shares.

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body:

- (i) Who is not a Eligible Investor; or
- (ii) If in the opinion of the Board such holding may be detrimental to the Company or the majority of its Shareholders; or
- (iii) If it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or
- (iv) If as a result thereof the Company or the majority of its Shareholders may become exposed to liabilities (to include, inter alia, regulatory or tax liabilities and any other tax liabilities that might derive, inter alia, from FATCA requirements or any breach thereof) or any other financial disadvantages that it or they would not have otherwise incurred or being exposed to.
- (v) If such person is a US Person.

Such person, firm or corporate body (including US Persons and/or persons subject to FATCA requirements or in breach thereof) to be determined by the Board being herein referred to as "Prohibited Person". These conditions are not applicable to the Directors of the Board.

11.2 For such purposes, the Board is entitled to:

- (i) Decline to issue any Shares and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and/or
- (ii) At any time, require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the Register to furnish with any information, supported by affidavit, which the Board may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder’s shares rests in a Prohibited Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and/or
- (vi) Decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company; and/or

(vii) Where it appears to the Board that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction of the Board, the Board may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder at the last or next Redemption Day (whichever is the lowest); and/or

(viii) To compulsorily redeem the Shares held by a Prohibited Person.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who is, or is found to be, a Prohibited Person, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses expenses and liabilities (including, inter alia, tax liabilities deriving from FATCA requirements) resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Third resolution

The Meeting resolves to amend articles 7.4 and 7.5 of the Articles in relation to the treatment of personal data of shareholders, so that these articles will now read as follows:

Art. 7.4.

"7.4 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. In the event that a Shareholder does not provide an address or that the address is no longer valid, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Board from time to time or by any other means accepted by the Company from time to time. Shareholders shall be responsible for ensuring that their details, including their address, reflected in the Register, are kept up to date and shall bear any and all responsibility should any details be incorrect or invalid."

Art. 7.5.

"7.5 Subject to applicable local laws and regulations, the address of the Shareholders as well as all other personal data of shareholders collected by the Company and/or any of its agents may be collected, recorded, stored, adapted, transferred or otherwise processed and used ("processed") by the Company, its agents and other companies of the Capital Four Group, any subsidiary or affiliate thereof, which may be established outside Luxembourg and/or the European Union and the financial intermediary of Shareholders. Such data may be processed for the purposes of account administration, antimoney laundering and counter-terrorist financing identification, tax identification (including, but not limited to, for the purpose of compliance with FATCA, as well as, to the extent permissible and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations and any other local applicable regulations, the development of business relationships including sales and marketing of Capital Four Group investment products and services."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend articles 6.4 and 8.8 of the Articles in order to reflect latest legal and regulatory developments and to align the Articles with the provisions contained in the current prospectus of the Company, so that these articles will now read as follows:

Art. 6.4.

"6.4 Within a Sub-Fund, Classes of Shares may be defined and issued from time to time by the and may, inter alia, correspond to (without being limited to):

- (i) A specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and / or,
- (ii) A specific sales and redemption charge structure and / or,
- (iii) A specific management or advisory fee structure and / or,
- (iv) A specific distribution fee structure and / or,
- (v) A specific currency and / or,
- (vi) A specific hedging structure and / or,
- (vii) Any other specific features applicable to one Class."

Art. 8.8.

"8.8 The Board may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg laws, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company (réviseur d'entreprises agréé) and provided that such securities comply with the investment objectives and investment policies and restrictions of the relevant Sub-Fund of the Company. The specific costs for such subscriptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the investor requesting the contribution

in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the Board considers that the subscription in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the Preliminary Title “Definitions” of the Articles in order to take into account the amendments made under points (i) to (iv) above, so that this section will now read as follows:

“Preliminary title - Definitions

“Administrative Agent” Any administrative agent appointed by the Company from time to time.

“AIFM” The Company’s alternative investment fund manager as appointed in accordance with the AIFM Law.

“AIFM Law” The law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers.

“Appendix” The relevant appendix of the Investment Memorandum specifying the terms and conditions of a specific Sub-Fund.

“Articles” The articles of incorporation of the Company.

“Board” The board of directors of the Company.

“Business Day” Any day that is opened for banking business in the Grand Duchy of Luxembourg and Frankfurt / Main (Germany) on which the respective stock exchanges are open.

“Class” or “Classes” A class of Shares issued by any of the Sub-Funds and any further classes of Shares issued by any of the Sub-Funds.

“Depository” Any depository appointed by the Company from time to time.

“Directors” Any director of the Company.

“Eligible Investors” Institutional Investors, Professional Investors and/or Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law.

“Euro” or “EUR” The lawful currency of the European Union.

“FATCA” The Foreign Account Tax Compliance Act, as might be amended, completed or supplemented from time to time.

“Institutional Investors” Investors who are qualified as institutional investors according to guidelines or recommendations issued by the regulatory authority from time to time.

“Investment Memorandum” The investment memorandum of the Company as may be amended from time to time.

“Net Asset Value” or “NAV” The net asset value of the Company, of each Class, each Share pursuant to the provisions set out in section “Determination of the Net Asset Value” of the relevant appendix of the Investment Memorandum.

“Professional Investors” Investors qualified as professional investors under Annex II of Directive 2004/39 on markets in financial instruments.

“Prohibited Person” Any person, firm or corporate body:

(i) Who is not a Eligible Investor; or

(ii) If in the opinion of the Board such holding may be detrimental to the Company or the majority of its Shareholders; or

(iii) If it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign; or

(iv) If as a result thereof the Company or the majority of its Shareholders may become exposed to liabilities (to include, inter alia, regulatory or tax liabilities and any other tax liabilities that might derive, inter alia, from FATCA requirements or any breach thereof) or any other financial disadvantages that it or they would not have otherwise incurred or been exposed to, or

(v) If such person is a US Person.

“Redemption Day” The Business Day as disclosed in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

“Redemption Price” The price as specified in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

“Reference Currency” The currency in which each Sub-Fund or Class is denominated.

“Register” The register of Shareholder of the Company.

“Share” or “Shares” Shares of the Company.

“Shareholder” A holder of a Share of the Company.

“Sub-Fund” or “Sub-Funds” Any Sub-Fund of the Company established by the Company in accordance with the Investment Memorandum and the Articles.

“Subscription Price” The price as specified in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

“US Person” Shall have the meaning as set forth in the Information Memorandum. The Board may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

“Valuation Day” Each Business Day as at which the Net Asset Value will be determined for each Class in each Sub-Fund as it is stipulated in the relevant Appendix to the Investment Memorandum.

“Well-informed Investors” Institutional Investors, Professional Investors and any other Investor who meets the following conditions: (i) she/he adheres in writing to the status of well-informed investor and (ii) either she/he invests a minimum of one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000) in the Company or benefits from a statement drawn up by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/CE, another investment company within the meaning of Directive 2004/39/CE or a management company within the meaning of Directive 2009/65/EC certifying that she/he is experienced enough to adequately appreciate an investment in a specialised investment fund.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to delete the French translation of the Articles in accordance with Article 26 (2) of the law of 13 February 2007, as amended from time to time.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, stated herewith that at the request of the above appearing persons and in accordance with article 26 (2) of the law of 13 February 2007, as amended from time to time, the present deed was worded in English.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: Y. FOLL, R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 2 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/32. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028257/473.

(150032638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

C.Gen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 137.849.

L’an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme “C.GEN HOLDING S.A.”, avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1142 du 8 mai 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.849.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d’un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 janvier 2013, publié au Mémorial C numéro 644 du 15 mars 2013.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Michel JADOT, ingénieur commercial et de gestion, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L’assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Liesbeth VAN MOL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Les actionnaires présents ou représentés à l’assemblée et le nombre d’actions possédées par eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l’assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le Président expose et l’assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres missives datées du 4 février 2015.

B) Que l’ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Annulation des 999 actions acquises par voie de réduction du capital social de la société de 9,99% soit une réduction de 25.974.000,-€ de façon à réduire le capital de 260.000.000,- € à 234.026.000,- € représenté par 9.000 actions A et 1 action B.

2. Réduction du capital social d'un montant de 40.000.000,-€, de façon à réduire le capital social de 234.026.000,- € à 194.026.000,- € par remboursement aux actionnaires restant;

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts

4. Conversion des actions de classe A et de classe B en actions ordinaires et de supprimer les droits attachés à chacune des actions de classe A et de classe B tels que définis à l'article 6 des statuts aux paragraphes 3, 4, 5 et 6 pour qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le prix d'achat des actions est établi sur base de la valeur nette de la société à la date de rachat, tel que calculé par le conseil d'administration de la Société.»

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

C) Qu'une première assemblée ayant eu pour objet le même ordre du jour s'est tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 4 février 2015, n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre inférieur à la moitié du capital social.

D) Qu'il résulte de la liste de présence que sur les NEUF MILLE (9.000) actions A et MILLE (1.000) actions B, sans désignation de valeur nominale, représentatives de l'entière du capital social de DEUX CENT SOIXANTE MILLIONS D'EUROS (260.000.000,- Eur), MILLE (1.000) actions sont présentes, dont UNE (1) seule action avec droit de vote est dûment représentée à la présente assemblée et que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler 999 actions acquises par voie de réduction du capital social de la société de 9,99% soit une réduction de 25.974.000,-€ de façon à réduire le capital de 260.000.000,- € à 234.026.000,- € représenté par 9.000 actions A et 1 action B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de QUARANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 40.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de DEUX CENT TRENTE-QUATRE MILLIONS VINGT-SIX MILLE EUROS (€ 234.026.000,-) à CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS VINGT-SIX MILLE EUROS (EUR 194.026.000,-).

Cette réduction de capital sera réalisée par un remboursement aux actionnaires de la société du montant total de QUARANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 40.000.000,-).

Le Conseil d'Administration est mandaté d'effectuer ce remboursement en respectant les prescriptions légales. Aucun remboursement ne sera fait aux actionnaires avant les trente jours qui suivent la publication des présentes au Mémorial C.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS VINGT-SIX MILLE EUROS (EUR 194.026.000,-), représenté par NEUF MILLE (9.000) actions A et UNE (1) action B sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide la conversion des actions de classe A et de classe B en actions ordinaires et de supprimer les droits attachés à chacune des actions de classe A et de classe B tels que définis à l'article 6 des statuts aux paragraphes 3, 4, 5 et 6, de sorte que l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le prix d'achat des actions est établi sur base de la valeur nette de la société à la date de rachat, tel que calculé par le conseil d'administration de la Société.»

Cinquième résolution

Suite à la 4^{ème} résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS VINGT-SIX MILLE EUROS (EUR 194.026.000.-), représenté par NEUF MILLE UNE (9.001) actions, sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société, et sont estimés approximativement à 2.100.- euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: JADOT, BERNARD, VAN MOL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/02/2015. Relation: EAC/2015/3785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18/02/2015.

Référence de publication: 2015028252/109.

(150033243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

RSP Peinture & Deco, Société Anonyme.

Siège social: L-7227 Bereldange, 70, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 194.583.

— STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le trente janvier,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Pascal SERPAGGI, employé privé, né à Autun (France) le 18 mai 1965, demeurant à F-54430 Rehon, 26, rue de Cutry,

2) Monsieur Renato SCHMIDT, employé privé, né à Nossa Senhora do Rosario (Cap-Vert) le 4 novembre 1963, demeurant à F-57290 Serémange-Erzange, 11, rue de Fameck,

3) Madame Séverine SERPAGGI, employée privée, née à Autun (France) le 2 avril 1973, demeurant à F-54430 Rehon, 26, rue de Cutry.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «RSP PEINTURE & DECO», (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Bereldange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous travaux de peinture intérieure et extérieure, la décoration et la pose de revêtements de sols et de murs et la pose de plafonds tendus.

La Société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques de rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.-€) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Administration - Surveillance.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopieur, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 20 juin de chaque année, à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation.

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale.

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra le 20 juin 2016.
3. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et paiement.

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Pascal SERPAGGI, prénommé,	1.705 actions
2) Monsieur Renato SCHMIDT, prénommé,	930 actions
3) Madame Séverine SERPAGGI, prénommée,	<u>465 actions</u>
TOTAL:	3.100 actions

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300.-€).

Avertissement.

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution.

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:

1) Monsieur Pascal SERPAGGI, employé privé, né à Autun (France) le 18 mai 1965, demeurant à F-54430 Rehon, 26, rue de Cutry,

2) Monsieur Renato SCHMIDT, employé privé, né à Nossa Senhora do Rosario (Cap-Vert) le 4 novembre 1963, demeurant à F-57290 Serémange-Erzange, 11, rue de Fameck,

3) Madame Séverine SERPAGGI, employée privée, née à Autun (France) le 2 avril 1973, demeurant à F-54430 Rehon, 26, rue de Cutry,

4) Monsieur Franck THAISSEN, employé privé, né à Verdun (France) le 3 juillet 1969, demeurant à Verdun,

5) Madame Dominique KRAWCZYK, employée privée, née à Boulange (France) le 2 septembre 1963, demeurant à Thionville.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs-délégués, leur mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:

- Monsieur Pascal SERPAGGI, employé privé, né à Autun (France) le 18 mai 1965, demeurant à F-54430 Rehon, 26, rue de Cutry,

- Monsieur Renato SCHMIDT, employé privé, né à Nossa Senhora do Rosario (Cap-Vert) le 4 novembre 1963, demeurant à F-57290 Serémange-Erzange, 11, rue de Fameck.

Deuxième résolution.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:

Monsieur Thierry GRÜN, demeurant à F-57140 Plesnois (France), 30B, rue Jeanne d'Arc.

Troisième résolution.

Le siège social de la Société est fixé à L-7227 Bereldange, 70, rue de la Forêt.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. SERPAGGI, R. SCHMIDT, S. SERPAGGI, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 février 2015. Relation: EAC/2015/2788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 février 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015028738/221.

(150032168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Melf Monti V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.571.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of February.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

MELF Acquisition II, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189093;

represented by Mr. Peter F. Bonert, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "MELF Monti V".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquisition of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind. It may further, directly or indirectly, hold, acquire, own, rent, develop and/or operate real estate or participations in other real estate companies.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence or if no Chair has been appointed, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair or the pro tempore chair, as the case may be, shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers shall be drawn up and signed by any single Manager present at such meeting and written decisions taken by the sole Manager or, as the case may be, by all Managers, shall be drawn up and signed by the sole Manager or, as the case may be, all Managers. In case of a meeting of the Board of Managers, any proxies shall remain appended to the respective minutes.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair (if any) or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the third Friday of May of each year, at 11 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders in accordance with the Law and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2015.

Resolutions of the sole shareholder

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period of time.

- Mr Jonathan Braidley, born on 5 November 1965 in Codsall, United Kingdom, with professional address at Gordon House, 10 Greencoat Place, London SW1P 1PH, United Kingdom.

- Mr Andrew O'Shea, born on 13 August 1981 in Dublin, Republic of Ireland, with professional address at 6 Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Tamas Mark, born on 8 June 1981 in Budapest, Hungary, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de février.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MELF Acquisition II, une société à responsabilité limitée établie sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189093;

représentée par M. Peter F. Bonert, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "MELF Monti V".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme. Elle peut également, directement ou indirectement, détenir, acquérir, être propriétaire, développer et/ou opérer tout immeuble ou société détenant des immeubles.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président (s'il y en a un) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, ou si aucun Président n'a été nommé, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président ou le président pro tempore le cas échéant, a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être établies par écrit et signées par tout Gérant présent à cette réunion et les décisions écrites du Gérant Unique ou le cas échéant de tous les Gérants, doivent être établies par écrit et signées par le Gérant Unique ou le cas échéant tous les Gérants. Dans le cadre d'une réunion du Conseil d'Administration toutes les procurations seront annexées au procès-verbal.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux doivent être certifiés par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote

au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le troisième vendredi du mois de mai de chaque année, à 11:00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui dé termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à la totalité des douze mille cinq cents parts sociales (12.500) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Résolutions de l'associé unique

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. Jonathan Braidley, né le 5 novembre 1965 à Codsall, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au Gordon House, 10 Greencoat Place, London SW1P 1PH, Royaume Uni.

- M. Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, République d'Irlande, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Tamas Mark, né le 8 juin 1981 à Budapest, Hongrie, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bonert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4206. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027747/601.

(150031881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

Tabacs-Presse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.059.

L'an deux mille quinze, le six février.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TABACS-PRESSE S.A. (2002 2231 112) avec siège social à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1825 du 31 décembre 2002, page 87.582,

RCS B 90059

La séance est ouverte à 14.25 heures sous la présidence de Monsieur Alphonse JOHANNNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marius KOHL, rentier, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur David FACCIOLINI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux repré-

sentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

- 1.- conversion des actions au porteur en actions nominatives avec effet au 22 décembre 2014
- 2.- modification de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter la décision prise lors de cette assemblée
- 3.- Divers

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir avec effet au 22 décembre 2014 les actions au porteur en actions nominatives.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts et d'abolir le 3^{ème} et 4^{ème} alinéa de l'article pour donner désormais la teneur suivante à l'article 5:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives, sauf dispositions contraire de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux peuvent être effectuées librement.

Toutes autres cessions ou transmissions sont soumises à l'agrément de l'Assemblée Générale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à 14.45 heures.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Johanns, Kohl, Facciolini, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 10 février 2015. Relation: DAC/2015/2375. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028831/63.

(150032382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Argulux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.116.

Il est à noter que l'adresse du gérant unique, Monsieur Paul AGNES est

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028206/11.

(150032592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Simudyne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.851,52.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 145.176.

In the year two thousand fifteen, on the third day of February.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "SIMUDYNE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl, constituted by a deed of Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, on the 2nd day of March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 705 of the 1st day of April 2009, and the articles of incorporation have been modified at last pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 23rd day of October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3564 of the 26th day of November 2014.

The meeting was opened by Mrs Emmanuelle Fratter, lawyer, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Emmanuelle Fratter, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital in an aggregate amount of one thousand five hundred fifteen euros and fourteen cents (EUR 1,515.14) so as to bring it from its current amount of nineteen thousand eight hundred fifty-one euros and fifty-two cents (EUR 19,851.52) to the amount of twenty-one thousand three hundred sixty-six euros and sixty-six cents (EUR 21,366.66) by the issuing of one hundred fifty-one thousand five hundred fourteen (151,514) new shares without nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares, by contribution in cash.

2. Subscription and payment of the 151,514 new shares by contribution in cash as following:

- 30,303 new shares by Mr. Justin LYON;
- 30,303 new shares by Mrs. Ramona LIBEROFF;
- 75,787 new shares by Mr. Simon CRANE; and
- 15,151 new shares by Mr. Keith MALCOURONNE.

3. Modification of article 7 of the articles of association accordingly.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital in an aggregate amount of one thousand five hundred fifteen euros and fourteen cents (EUR 1,515.14) so as to bring it from its current amount of nineteen thousand eight hundred fifty-one euros and fifty-two cents (EUR 19,851.52) to the amount of twenty-one thousand three hundred sixty-six euros and sixty-six cents (EUR 21,366.66), by the issuing of one hundred fifty-one thousand five hundred fourteen (151,514) new shares without nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares, by contribution in cash.

Second resolution

The meeting accepts the subscription and the liberation of the new shares by Mr Justin LYON, Mrs Ramona LIBEROFF, Mr. Simon CRANE, and Mr. Keith MALCOURONNE, as following.

Subscription - liberation:

- Mr. Justin LYON, manager, born on October 28th, 1972 in Texas (United States), residing in 5 Fifth Cross Road, Twickenham TW2 5LJ (United Kingdom), here represented by Emmanuelle FRATTER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 22nd January 2015, declares subscribing thirty

thousand three hundred three (30,303) new shares with a share premium of twenty-five thousand six hundred thirty-six euros and thirty-four cents (EUR 25,636.34), by the full payment through the contribution in cash of the capital increase and the share premium;

- Mrs. Ramona LIBEROFF, born on 11 May 1970 in New York, United States of America, residing at 4/34 Charlotte Road, London EC2A 3PB, (United Kingdom), here represented by Emmanuelle FRATTER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 22nd January 2015, declares subscribing thirty thousand three hundred three (30,303) new shares with a share premium of twenty-five thousand six hundred thirty-six euros and thirty-four cents (EUR 25,636.34), by the full payment through the contribution in cash of the capital increase and the share premium;

- Mr. Simon CRANE, born on 10 June 1952, in London, United Kingdom, and residing at Willow Pool, Send Marsh Green, Ripley, Surrey GU23 6JS, (United Kingdom), here represented by Emmanuelle FRATTER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 28th January 2015, declares subscribing seventy-five thousand seven hundred fifty-seven (75,757) new shares with a share premium of sixty-four thousand ninety euros and forty-two cents (EUR 64,090.42), by the full payment through the contribution in cash of the capital increase and the share premium;

- Mr. Keith MALCOURONNE, born on 22nd March 1959, in Epsom, Surrey, United Kingdom, and residing at 20 Riverside Road, Staines-upon-Thames, Middlesex TW18 2LE, (United Kingdom), here represented by Emmanuelle FRATTER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 14th January 2015, declares subscribing fifteen thousand one hundred fifty-one (15,151) new shares with a share premium of twelve thousand eight hundred seventeen euros and seventy-five cents (EUR 12,817.75), by the full payment through the contribution in cash of the capital increase and the share premium;

that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of one hundred twenty-nine thousand six hundred ninety-five euros and ninety-nine cents (EUR 129,695.99) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting resolved to amend article 7 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twenty-one thousand three hundred sixty-six euros and sixty-six cents (EUR 21,366.66), divided into two million one hundred thirty-six thousand six hundred and sixty-six (2,136,666) shares without nominal value.”

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «SIMUDYNE S.à r.l.», avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63, rue de Merl, constituée par acte de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 705 du 1^{er} avril 2009 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3564 du 26 novembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Emmanuelle Fratter, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Emmanuelle Fratter, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social d'un montant de mille cinq cent quinze euros et quatorze cents (EUR 1.515,14) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille huit cent cinquante et un euros et cinquante-deux cents (EUR 19.851,52) au montant de vingt et un mille trois cent soixante-six euros et soixante-six cents (21.366,66 EUR) par l'émission de cent cinquante et un mille cinq cent quatorze (151.514) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les parts sociales existantes, par un apport en numéraire.

2. Souscription et libération entière des 151.514 parts sociales nouvelles par apport en numéraire et de la manière suivante:

- 30.303 parts sociales nouvelles par M. Justin LYON;
- 30.303 parts sociales nouvelles par Mme. Ramona LIBEROFF;
- 75.787 parts sociales nouvelles par M. Simon CRANE; and
- 15.151 parts sociales nouvelles par M. Keith MALCOURONNE.

3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cinq cent quinze euros et quatorze cents (1.515,14 EUR) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille huit cent cinquante et un euros et cinquante-deux cents (EUR 19.851,52) au montant de vingt et un mille trois cent soixante-six euros et soixante-six cents (21.366,66 EUR) par l'émission de cent cinquante et un mille cinq cent quatorze (151.514) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les parts sociales existantes, par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la souscription et la libération des nouvelles parts sociales par Monsieur Justin LYON, Madame Ramona LIBEROFF, Madame Monsieur Simon CRANE, et Monsieur Keith MALCOURONNE, de la manière suivante:

Souscription - Libération:

- Monsieur Justin LYON, dirigeant de société, né le 28 octobre 1972 au Texas (Etats-Unis), demeurant au 5 Fifth Cross Road, Twickenham TW2 5LJ (Royaume-Uni), ici représenté par Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée le 22 janvier 2015, déclare souscrire à trente mille trois cent trois (30.303) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission de vingt-cinq mille six cent trente-six euros et trente-quatre cents (EUR 25.636,34) par le versement intégral en numéraire de l'augmentation de capital et de la prime d'émission;

- Madame Ramona LIBEROFF, née le 11 mai 1970 à New-York (USA), et demeurant au 4/34 Charlotte Road, London EC2A 3PB, ici représentée par Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée le 22 janvier 2015, déclare souscrire à trente mille trois cent trois (30.303) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission de vingt-cinq mille six cent trente-six euros et trente-quatre cents (EUR 25.636,34) par le versement intégral en numéraire de l'augmentation de capital et de la prime d'émission;

- Monsieur Simon CRANE, né le 10 juin 1952, à Londres, Royaume-Uni et demeurant à Willow Pool, Send Marsh Green, Ripley, Surrey GU23 6JS, Royaume-Uni, ici représenté par Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée le 28 janvier 2015, déclare souscrire soixante-quinze mille sept cent cinquante-sept (75.757) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission de soixante-quatre mille quatre-vingt-dix euros et quarante-deux cents (EUR 64.090,42) par le versement intégral en numéraire de l'augmentation de capital et de la prime d'émission;

- Monsieur Keith MALCOURONNE, né le 22 mars 1959 à Epsom, Surrey, et demeurant au 20 Riverside Road, Staines-upon-Thames, Middlesex TW18 2LE, Royaume-Uni, ici représenté par Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée le 14 janvier 2015,

déclare souscrire quinze mille cent cinquante et une (15.151) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission de douze mille huit cent dix-sept euros et soixante-quinze cents (EUR 12.817,75) par le versement intégral en numéraire de l'augmentation de capital et de la prime d'émission;

De sorte que la société a à son entière disposition la somme de cent vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 129.695,99) tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui devra désormais se lire de la façon suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à vingt et un mille trois cent soixante-six euros et soixante-six cents (EUR 21.366,66), divisé en deux millions cent trente-six mille six cent soixante-six (2.136.666) parts sociales, sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fratter, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3566. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028788/191.

(150033137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Socoda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.139.

L'an deux mille quinze, le six février.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCODA S.A. (2001 2223 014) avec siège social à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg

constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de SOCODA, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 03 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C de 1991, page 5.799,

transformée en société anonyme sous la dénomination de SOCODA S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 212 du 07 février 2002, page 10.157,

RCS B 35139

La séance est ouverte à 15.40 heures sous la présidence de Monsieur Alphonse JOHANNNS, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marius KOHL, rentier, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur David FACCIOLINI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg. Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux repré-

sentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

- 1.- conversion des actions au porteur en actions nominatives avec effet au 22 décembre 2014
- 2.- modification de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter la décision prise lors de cette assemblée
- 3.- Divers

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir avec effet au 22 décembre 2014 les actions au porteur en actions nominatives.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts et d'abolir le 3^{ème} alinéa de l'article pour donner désormais la teneur suivante à l'article 5:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,- EUR) Euros chacune entièrement libérée.

Toutes les actions sont nominatives, sauf dispositions contraire de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à 16.00 heures.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Johanns, Kohl, Facciolini, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 10 février 2015. Relation: DAC/2015/2372. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Clervaux, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028796/64.

(150032379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Alinvest Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 129.216.

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'administration tenue le 5 janvier 2015 à 8.05 heures

Extrait des résolutions prises:

1. Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur nomme la société:

- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015027162/14.

(150031861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.
